

# PICO (2022-2025)

## PICO

### Protection individuelle contre les ongulés



Le projet PICO fait l'objet d'une convention entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (France) et l'INRAE. Il intègre le CDAF comme partenaire associé. Ce projet est porté par le projet GAL SYLVI PLUS jusque fin 2023.

L'objectif général est de caractériser et comparer l'efficacité relative de 11 méthodes de protections individuelles des plants forestiers contre les dégâts d'abrutissement causés par les cervidés. Le premier site expérimental belge regroupe, dans la commune de Sivry-Rance, quatre mises à blanc régénérées par des placeaux d'enrichissement. Le second site expérimental est installé sur une coupe rase régénérée en plein et située dans la commune de Momignies à Macon, près de la chapelle Notre-Dame du bois.

Des mesures sont effectuées sur 3 périodes : à la mi-mars, en juillet et en septembre-octobre. A chaque campagne de mesures sont relevés pour chaque plant : état sanitaire, dégâts de gibier (marques d'abrutissement et frottis), autres dégâts constatés (mise à nu des racines par sanglier, attaque visible par pathogènes ou insecte...), dégâts causés par les protections (selon le type de protection), état des protections (état de dégradation, position pince cactus), la hauteur du plant et la présence de ronce dans un rayon de 2 m autour du plant.

Des pièges photographiques sont installés dans chaque site, pour vérifier la fréquentation par les ongulés. Les photos sont téléchargées mensuellement par le personnel du CDAF et un

premier traitement est effectué par nos soins dans le logiciel DeepFaune. La seconde analyse des photos sera ensuite effectuée par RENFOR. Il s'agira en premier lieu du comptage mensuel du nombre d'événements par espèce.